

République
Française

Département
de la SAVOIE

**Nombre de Membres
afférents au
Conseil Municipal : 23**

**Nombre de Membres en
exercice : 23
Présents : 15
Excusés : 7
Absent : 1
Pouvoirs : 4
Votants : 19**

Date de la convocation :
7 Octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GILLY SUR ISÈRE
Séance du 15 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par courriel adressé à chacun de ses membres, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'ATRIUM, sous la présidence de Pierre LOUBET, Maire.

Étaient présents : LOUBET Pierre, BARRADI Gilles, BERLIOZ Chantal, BORDIER-LEGER Joëlle, BOUTIN Marie-France, CERELOZ Elisabeth, CHAPUY Irène, DAVAL Marc, DEGROOTE Alain, DESCAMPS Jean Marc, DORDAIN Frédéric, GODMENT Christophe, PERDRISSET Muriel, RUFFIER DES AIMES Sylvie et TROMBERT Christian.

Étaient excusés : BILLIET Gisèle (pouvoir à RUFFIER DES AIMES Sylvie), HERBET Pierre (pouvoir à DESCAMPS Jean-Marc), MUNYINGA Soraya, PEPIN Jean-Claude, POCCARD-SAUDART Laetitia, SACCHETTI Gilles (pouvoir à BERLIOZ Chantal), TOGNET Louise (pouvoir à LOUBET Pierre)

Était absent : GLAUDA Florent

Secrétaire de séance : CHAPUY Irène

COMMUNICATIONS

Communauté d'Agglomération ARLYSERE
(Rapporteur : Jean-Marc DESCAMPS)

Conformément aux articles D.2224-1 et L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels de la CA Arlysère sur :

- **le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif,**
- **le prix et la qualité du service public de l'eau potable,**
- **le prix et la qualité du service public de collecte et d'évacuation des Ordures Ménagères,**
- **les rapports des concessionnaires et prestataires des services Eau et Assainissement,**

ont été présentés au Conseil Communautaire du 26 septembre 2024.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet : www.arlyseres.fr – Rubrique : Rapport d'activités :

<https://www.smart-agglo-arlyseres.fr/publications/publications-officielles-rapports-d-activites>

Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice 2023, soit avant le 31 décembre 2024.

Les rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

**Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
(en application de l'article L.2122-22 du CGCT)**

N° DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION
08/2024	Décision portant avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre architecte paysagiste et du patrimoine pour la valorisation du patrimoine gallo-romain
09/2024	Décision portant attribution de la 2 ^{ème} phase de la mission de maîtrise d'œuvre architecte paysagiste et du patrimoine pour la valorisation du patrimoine gallo-romain
10/2024	Décision portant approbation de la convention relative à l'utilisation de biens immobiliers avec la Gendarmerie Nationale

DELIBERATIONS

Numéro	Domaine	Objet de la délibération	Décision
2024.41	FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	OAP « Coeur de Village » - Cession des ilots A et B à la SCCV LA KROISEE- Approbation de l'avenant n°3 à la promesse unilatérale de vente et de l'avenant n°3 à la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)	Approuvé à l'unanimité
2024.42	FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	Créances éteintes irrécouvrables – admission en non-valeur	Approuvé à l'unanimité
2024.43	FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	Congrès des Maires 2024 – mandats spéciaux aux représentants de la Commune	Approuvé à l'unanimité
2024.44	VIE SCOLAIRE ET RESSOURCES HUMAINES	Création d'emplois permanents	Approuvé à l'unanimité

Affiché en Mairie : Le 16 Octobre 2024



P. Loubet

**Le Maire,
Pierre LOUBET**